



Association PEEP Montrouge

à Monsieur Aurélien Saintoul

Montrouge, le 6 février 2020

Monsieur,

Vous avez choisi de vous présenter à l'élection municipale. La Peep, présente dans la plupart des établissements scolaires de la ville, s'est toujours efforcée d'être un relais efficace des préoccupations légitimes des parents d'élèves auprès des élus, dans l'intérêt exclusif des enfants. Montrouge compte 14 établissements scolaires, dans lesquels la mairie a la responsabilité du bâti et des équipements, ainsi que de l'organisation du temps périscolaire, incluant la restauration. **Au nom des parents des enfants scolarisés dans ces écoles maternelles et élémentaires que nous représentons, nous vous demandons de vous engager, dans le cadre de la prochaine mandature, sur 16 points que nous jugeons essentiels au bien-être et à la sécurité des enfants :**

BATI SCOLAIRE

- 1. Elaborer et mettre en application un véritable plan prévention canicule, dans toutes les écoles de la ville**
Les solutions à court terme (vaporisateurs et ventilateurs donnés - en quantité suffisante - à toutes les écoles au moment des épisodes de canicule) ne peuvent et ne doivent être les seules réponses envisagées et apportées. Des solutions efficaces sur le long terme doivent être mises en place très rapidement : rénovation thermique, parement des façades, brise-soleils sur les vitres, double ou triple vitrage, cours de récréation végétalisées, construction de préaux dans les cours d'écoles n'en disposant pas.
- 2. Informers les parents d'élèves de l'existence et de la teneur des dossiers techniques amiantes (DTA), obligatoires depuis 2005, pour tous les établissements scolaires de Montrouge construits avant 1997**
*Un rapport intitulé « Contrôle des obligations réglementaires relatives à la présence d'amiante dans les écoles publiques », remis au printemps 2019 au CHSCT du ministère de l'éducation nationale, a révélé qu'un grand nombre d'écoles maternelles et élémentaires étaient infestées d'amiante friable, susceptible de mettre en péril la sécurité et la santé des élèves et des personnels.
Déjà, en 2016, les données collectées par l'« Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement » à la demande du ministère de l'éducation nationale, rendues publiques par le journal Libération le 3 février 2020, avaient révélé que 38% des écoles contiendraient de l'amiante. Malheureusement, aucune des écoles de Montrouge construites avant 1997 n'a répondu à cette enquête, privant les parents de toute information, non seulement sur la présence d'amiante toxique dans les écoles de leurs enfants, mais également sur l'existence, la tenue et la complétude des dossiers techniques d'amiantes obligatoires. Au regard des dangers potentiels sur la santé, disposer de cette information apparaît crucial.*
- 3. Mettre en oeuvre les travaux votés en 2019 mais non effectués (cas de l'école élémentaire Boileau) et ceux identifiés depuis longtemps comme étant prioritaires, notamment dans les réfectoires (école élémentaire Boileau, dont le réfectoire est extrêmement bruyant et école Rabelais, dont le réfectoire est beaucoup trop petit).**
- 4. Lancer un plan de travaux d'envergure portant sur les toilettes de toutes les écoles élémentaires de la ville**
Nos enfants ont droit à des toilettes dont l'état est compatible avec la préservation et le respect de leur dignité et de leur pudeur. Le manque d'hygiène et le défaut d'équipement des toilettes en primaire (température glaciale en hiver, nombre insuffisant de sanitaires par rapport au nombre d'élèves, robinets non adaptés aux enfants, portes fermant mal, papier toilette à l'extérieur des toilettes,...) ont des conséquences lourdes sur la santé de nos enfants et leurs capacités d'apprentissage (maux de ventre, constipation, gastroentérites, ...). Par dégoût, par peur du manque d'intimité, pour ne pas rester coincé, pour ne pas être moqué ou par crainte d'avoir à demander à sortir pendant la classe... les enfants se retiennent et tout particulièrement les petites filles. Blâmer les enfants en les considérant comme responsables de la saleté des lieux et se contenter d'actions de prévention ne peut suffire. Des travaux d'envergure doivent être effectués, dans toutes les écoles.
- 5. Equiper chaque école d'un visiophone à l'entrée principale, essentiel au maintien d'une sécurité minimale et préservant les conditions de travail des gardiens d'école.**

EQUIPEMENTS

6. Garantir à l'ensemble des écoles l'accès à la piscine

La mise à disposition de la piscine des élèves d'au moins 1 niveau scolaire en maternelle et 4 niveaux scolaires en élémentaire doit perdurer, et ce quel que soit le lieu de situation de l'école, plus ou moins éloigné de la piscine.

7. Garantir que tous les enfants puissent avoir une activité sportive à l'école dans des conditions optimales

A l'école maternelle, en répondant favorablement aux demandes d'achats d'équipements nécessaires aux exercices de motricité, à l'école élémentaire en garantissant que chaque école puisse avoir un accès à un gymnase pour pratiquer l'activité sportive obligatoire.

8. Améliorer les jeux de cour des écoles élémentaires et maternelles devenus vétustes

RESTAURATION SCOLAIRE

9. Abandonner dans toutes les écoles les barquettes cellulose au profit de plats inox **dès la rentrée de septembre 2020**

10. Maintenir les « commissions menus » auxquelles les représentants des parents d'élèves participent, qui sont des lieux précieux d'échanges et permettent de maintenir une qualité minimale des repas servis.

11. Privilégier le fait-maison, le bio, les filières courtes et la saisonnalité des produits proposés

PERI-SCOLAIRE

12. Lutter efficacement contre la situation de sous-effectif chronique des animateurs

Cette situation remet en cause non seulement la qualité des activités proposées aux enfants mais également leur sécurité, lorsque les effectifs présents ne permettent une surveillance suffisante. Un plan ambitieux de recrutement doit être mis en place ainsi qu'une pérennisation des contrats en cours, de façon à fidéliser les animateurs en poste et permettre une stabilité dans les équipes, importante au bien-être des enfants.

13. Garantir que toute personne non titulaire du BAFA ou équivalent mise en contact avec les enfants aura suivi au préalable une formation minimum sur le comportement à adopter avec les élèves et donné accès à son casier judiciaire

14. Maintenir les études dirigées assurées par les enseignants qui sont un outil précieux de réussite des enfants et de résorption des inégalités et permettre que tous les enfants puissent pleinement en profiter, en organisant des effectifs de 12 élèves max en CP et 18 max dans les autres niveaux.

15. Mettre en place une réunion trimestrielle dans chaque école avec le directeur du centre de loisirs et les représentants élus des parents d'élèves, permettant des échanges réguliers et concrets sur les points positifs et les difficultés rencontrées.

RELATIONS MAIRIE/PARENTS D'ELEVES

16. Favoriser et organiser des échanges réguliers avec les associations des parents, permettant une information complète et régulière, en désignant, pour chaque établissement, un élu référent unique qui sera l'interlocuteur privilégié et assistera à (tous) les conseils d'écoles et en organisant, tous les 3 mois, une réunion entre le Maire et les représentants de parents.

Nous relaierons vos réponses (ou absence de réponse) de façon totalement objective aux parents d'élèves, informés de notre démarche, et nous tenons à votre disposition si vous souhaitez nous rencontrer.

Bien cordialement,

Bureau de la Peep Montrouge

Mathilde Tabbagh, Présidente

Anne Irius- Lestin et Elise Savay de Beauregard, Secrétaires

Cécile Lory, Trésorière